



malakoff médéric

NOUVELLE GARANTIE
ASSUR'BLESSURES

JUSQU'À **24 000 €**
D'INDEMNITÉS
POUR AMORTIR
LES MAUVAIS COÛTS



LA
FRACTURE
SANS
LES
FACTURES
!

ASSUR'BLESSURES

UNE COUVERTURE SOUPLE ET COMPLÈTE

POUR MIEUX VIVRE EN CAS DE BLESSURE

Une garantie valable même pour les blessures légères

Assur'Blessures couvre toutes les atteintes corporelles accidentelles, bénignes ou graves, temporaires ou définitives. Pour être indemnisé, il vous suffit d'envoyer **votre demande d'indemnisation complétée et d'y joindre les pièces justificatives.**

Assur'Blessures peut intervenir sur tout type d'accident :

- Les fractures
- Les blessures aux yeux
- Les brûlures
- Les lésions internes
- Les luxations
- Les amputations

Jusqu'à 24 000 € d'indemnités forfaitaires pour faire face aux frais non remboursés

En fonction de la nature de votre blessure et du niveau de garantie choisi, vous percevez un capital forfaitaire que vous pouvez utiliser librement pour financer les dépenses non remboursées par votre couverture santé.

Vous n'avez aucun justificatif de dépenses à fournir.

En cas de blessures multiples, vous pouvez percevoir jusqu'à 2 fois le capital maximum souscrit.

Des services pratiques pour faciliter le quotidien

La prise en charge d'une aide ménagère jusqu'à 6 heures.

La mise en relation avec des prestataires spécialisés dans les services à la personne (portage de médicaments, aide ménagère, surveillance des enfants, garde des animaux).





Benjamin se casse un doigt de pied en jouant au football avec ses copains. En fonction de la formule choisie, ses parents percevront de 500 à 1 500 €. Ils pourront par exemple, financer son transport en taxi pour l'emmener à l'école.



Jeanne fait une mauvaise chute au ski et se luxe l'épaule. Elle est dans l'incapacité de conduire. En fonction de la formule choisie, elle touchera de 700 à 2 100 €. Cette indemnité lui permettra de financer le retour en train de sa famille et le rapatriement de son véhicule.



Julie se brûle la main au 3^e degré en faisant la cuisine. Il lui faudra 6 mois pour recouvrer l'usage de sa main. En fonction de la formule choisie, elle percevra de 4 000 à 12 000 €. Elle pourra ainsi financer une aide ménagère à domicile, le taxi pour aller faire ses courses...

UNE GARANTIE ACCESSIBLE

DÈS 9,98 €* PAR MOIS

AVEC ASSUR'BLESSURES VOUS CHOISISSEZ

- > VOTRE NIVEAU DE GARANTIE : 4 000 € - 8 000 € - 12 000 €
- > VOTRE FORMULE DE COUVERTURE : INDIVIDUELLE OU FAMILIALE

	Cotisations mensuelles	
	Formule individuelle	Formule couple/famille
ASSUR'BLESSURES 4 000 €	9,98 €	19,96 € 17,96 €
ASSUR'BLESSURES 8 000 €	19,71 €	39,42 € 35,48 €
ASSUR'BLESSURES 12 000 €	29,45 €	58,90 € 53,00 €

Vous pouvez également souscrire une **option Capital Décès Accidentel à partir de 3 €/mois**

Si vous disparaissiez, le bénéficiaire que vous aurez désigné percevra un capital pouvant aller jusqu'à 60 000 €.

Exemples de remboursements en cas de blessures

	Luxation de l'épaule	Fracture de l'avant bras	Brûlure d'une main au 3 ^e degré
ASSUR'BLESSURES 4 000 €	700 €	500 €	4 000 €
ASSUR'BLESSURES 8 000 €	1 400 €	1 000 €	8 000 €
ASSUR'BLESSURES 12 000 €	2 100 €	1 500 €	12 000 €

Formule Couple/Famille

Avec une cotisation unique et fixe, vous protégez votre conjoint (y compris votre concubin ou partenaire pacsé) et tous vos enfants mineurs (âgés d'au moins 6 mois).

* cotisation mensuelle pour la formule individuelle de 4 000 €



FRACTURES, BRÛLURES, LUXATIONS... DES BLESSURES PAS TOUJOURS GRAVES MAIS **TRÈS SOUVENT ONÉREUSES**

Même bénigne, une blessure coûte souvent très cher

Si les prestations médicales sont aujourd'hui bien prises en charge par votre couverture santé, de nombreux à-côtés ne sont pas indemnisés : frais de taxi quand on ne peut plus conduire, équipements, mobiliers adaptés à la blessure ou au handicap, transport et hébergement d'un proche pour vous aider... la facture monte vite et haut.

C'est pourquoi, pour vous permettre de gagner en confort et en tranquillité dans ces moments de convalescence et de stress, **Malakoff Médéric a créé pour vous la garantie Assur'Blessures.**

Le saviez-vous ?

Chaque année :

- 500 000 Français sont victimes d'une fracture.
- 400 000 cas de brûlures nécessitent des frais médicaux.

Le complément à votre couverture santé actuelle

- > Une protection santé prend en charge les soins médicaux liés à un accident.
- > Assur'**Blessures** donne un coup de pouce financier très utile dans des situations fréquentes : frais médicaux non indemnisés, perte de salaire liée à un arrêt de travail, garde des enfants, garde des animaux...



MALAKOFF MÉDÉRIC PORTE DES VALEURS FORTES D'INDÉPENDANCE, DE SOLIDARITÉ, D'INNOVATION ET DE PROXIMITÉ

CHIFFRES CLÉS*

- 6 500 collaborateurs

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- 205 000 entreprises clientes
- 3,2 millions de salariés cotisants
- 2,6 millions de retraités

ASSURANCE DE PERSONNES

- 182 000 entreprises clientes avec leurs 3 millions de salariés assurés
- 1 million de particuliers assurés

ACTION SOCIALE

- 85 400 contacts individuels
- 99,7 millions d'euros de ressources dédiées

* au 31/12/2008

Notre mission est d'aider chacun à construire son **indépendance** pour protéger l'avenir de tous.

Pour que la **solidarité** soit une réalité, tous nos excédents sont réinvestis pour faire face à nos engagements futurs ou utilisés pour aider ceux d'entre nous qui en ont besoin par une politique d'Action sociale active et efficace.

Innov, c'est être réactif, compétitif, pour vous apporter des services utiles et de qualité.

Être proche de vous, c'est donner la priorité au contact humain : face à face, téléphone, Internet, délégations, à chacun sa **proximité** pour maintenir un lien social fort.

COMMENT SOUSCRIRE ?

- > **COMPLÉTEZ LA DEMANDE** DE SOUSCRIPTION.
- > **COMPLÉTEZ L'AUTORISATION** DE PRÉLÈVEMENT ET JOIGNEZ UN RIB OU RICE (relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne).
- > **POSTEZ LE TOUT** DANS L'ENVELOPPE T JOINTE SANS L'AFFRANCHIR.

Un conseiller Assur**Blessures** est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.
Vous pouvez l'appeler gratuitement et sans engagement.



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

• **MALAKOFF MEDERIC SERVICES** - Société de courtage d'assurances - SAS au capital de 6 315 000 € - 487 445 108 RCS Angers - N° immatriculation ORIAS : 07 025 694 - 3 esplanade de la Gare - 49911 Angers cedex 9 • **URRPIMMEC** - Institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale - 15 avenue du Centre - Guyancourt - 78281 St Quentin Yvelines cedex • **INPR** - Institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale - 30/32 rue Henri Barbusse - 92581 Clichy cedex • **AUXIA** - société régie par le Code des assurances - SA au capital de 74 545 776 € - 422 088 476 RCS Paris - 29 rue Cardinet - 75858 Paris cedex 17 • **AUXIA ASSISTANCE** - Société régie par le Code des assurances - SA au capital de 480 000 € - 351 733 761 RCS Paris - 29 rue Cardinet - 75858 Paris cedex 17

• Des organismes du groupe Malakoff Médéric - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffmederic.com